Lutte anti-graffitis

Le retrait de graffitis sur le territoire intercommunal est un service gratuit.



Val Parisis peut intervenir directement **à la demande des particuliers** pour assurer l'effacement de tags ou graffitis sur le domaine privé.

Pour bénéficier de ce service, il faut impérativement retourner la convention ci-contre à la Communauté d'agglomération pour qu'une intervention puisse être programmée. Cette convention doit être complétée et signée par une personne dûment habilitée à représenter le bien (propriétaire, gestionnaire de copropriété, syndic,...).

Documents
Convention enlèvement des graffitis sur un domaine privé
Liens utiles
Je signale un graffiti